

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 232/2025

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/MIN-UH/SC-UH/CGPMP/2023, conclu avec le Ministère de l'Urbanisme et Habitat, pour un montant total hors taxe dollars américains neuf cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (USD 982 758,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille huit cent septante neuf, trente un centimes (USD 6 879,31), pour servir et valloir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Didier DJIMI NGALO
Directeur Général Adjoint